



Rapport de la commission chargée du préavis sur le postulat « CHARTE DES TALUS ET BORDS DE ROUTES de grande valeur écologique » de Madame Elisabeth Leimgruber

Au Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission désignée pour préavis sur le postulat « Charte des talus et bords de route de grande valeur écologique » de Madame Elisabeth Leimgruber était composée des personnes suivantes :

Mesdames et Messieurs :

Elisabeth Leimgruber
Ingrid Mamin
Nicolas Bastard
Olivier Coeytaux
Julien Costanzo
David Langelaan
Margareta Brüssow, présidente

La Commission remercie Monsieur Alain Grangier, syndic et municipal en charge de l'urbanisme et des travaux publics, de sa présence et également Monsieur Thierry Constantin, adjoint au chef de service Monsieur Béguelin, pour les explications détaillées.

La commission a invité la biologiste Madame Caroline Sonnay qui travaille pour PRO NATURA et lui remercie des amples informations données et l'aperçu concret de la charte en discussion.

Monsieur Grangier nous assure que la protection de la nature dans nos espaces urbanisés lui tient très à cœur.

Ensuite Monsieur Constantin présente un inventaire très précis des talus et bords de route qui sont à la charge de la commune : une surface totale de 4'845 m² est divisée en 19 parcelles qui se trouvent pour la majorité dans le haut de notre commune. Les plus longues sections longent le Chemin de la Poneyre (1'000 m², 150 m² et 360 m²), le Chemin du Crotton (135 m², 750 m², 120 m² et 250 m²) et la Route de Blonay (740 m², 45 m² et 70 m²). S'y ajoutent encore 5 petites surfaces bordant le Chemin du Pré-Long, 2 surfaces étroites au Chemin des Boulingrins et une zone à la Route de Chailly. Aucun traitement spécifique (engrais, désherbant) n'est apporté à ces endroits. La première coupe se fait à partir du 15 juin et une deuxième suit, si nécessaire, en septembre/octobre à 5-10 cm de hauteur avec des tondeuses à fil. L'herbe coupée est emportée pour le compostage.

Les surfaces ne sont pas arborisées. La végétation est un peu plus riche au bord des chemins du Pré-Long et de la Poneyre. Peu de plantes invasives peuvent être repérées.

Problèmes :

- Les grandes quantités d'excréments de chiens ont un impact considérable sur la végétation de ces talus.
- Tout traitement des vignes a inévitablement aussi une influence sur la flore et la faune de ces bords de chemins.

Après ces explications la parole est donnée à Madame Sonnay.

Mme Sonnay nous assure que le travail des jardiniers de La Tour-de-Peilz est déjà bien adapté pour préserver la biodiversité sur les surfaces concernées. Elle propose de faucher les terrains un peu plus haut et laisser l'herbe plutôt à 8-10cm de hauteur. Ceci protégera mieux les petits animaux comme les insectes mais aussi les reptiles et amphibiens. Après la coupe l'herbe pourrait sécher quelques jours sur place pour faciliter l'ensemence des graines. Mme Sonnay confirme le problème que posent les excréments des chiens. Elle nous rend aussi attentifs aux faits qu'un terrain moins fauché peut sembler mal entretenu. Son expérience est que certains citoyens cherchent, selon l'endroit, aussi l'aspect « propre en ordre ».

Procédure :

- La commune choisit quelques talus/bords de chemin convenable qu'elle s'engage à entretenir de la manière favorable à la biodiversité.
- Une charte pour les talus choisis est signée avec Pro Natura Vaud.
- La charte a une valeur morale. Elle ne comporte aucune contrainte ni de frais.

Ensuite Mme Sonnay nous explique la « Charte des Talus et bords de routes » de Pro Natura Vaud :

Avec cette charte, Pro Natura vise à promouvoir l'importance d'un entretien adapté à différents bords de route ou chemins pour favoriser la biodiversité. La signature de la charte représente un geste simple qui rend visible l'intérêt de la commune pour le développement durable. Pro Natura Vaud se tient à disposition pour toute demande en lien avec le projet, propose d'animer une sortie de découverte sur nos talus concernés pour des groupes des citoyens (ex : classes d'école), ou encore organise des échanges avec d'autres communes adhérentes (14 Communes sont signataires). Pro Natura procure également des informations sur panneaux qui peuvent renseigner le promeneur, les classes d'école etc. sur le projet.

Discussion

Après réception des informations d'une grande richesse, la discussion fut brève. Le travail dans le respect pour la biodiversité que fournissent déjà les jardiniers de notre commune est confirmé. La Charte n'a pas de caractère contraignant mais devrait permettre de nouvelles idées pour l'entretien de nos talus et donner de précieuses informations sur leur biodiversité. Elle peut aussi servir comme carte de visite. Ainsi la commune démontre, de façon visible pour le citoyen, sa volonté de valoriser les richesses naturelles de nos chemins.

Conclusion

La Commission décide, à l'unanimité des membres, de prendre en considération le postulat de Madame Elisabeth Leimgruber « Charte des Talus et Bords de Routes de grande valeur écologique » et de l'adresser à la Municipalité pour étude et rapport.

La Présidente
Margareta Brüssow

La Tour-de-Peilz, le 10 novembre 2016

CHARTRE DES TALUS ET BORDS DE ROUTE de grande valeur écologique

POSTULAT

Dans le cadre du renforcement de la durabilité dans notre commune et plus particulièrement dans le souci de la préservation de la biodiversité, je vous propose un entretien différencié des talus et bordures de route. Il s'agirait que nos autorités compétentes signent une charte avec Pro Natura Vaud.

Je vous rassure d'emblée : la signature de la Charte des Talus n'engendre aucun frais, elle permettrait même quelques économies.

Qu'est-ce que la Charte des Talus ? L'association Pro Natura propose aux communes intéressées une collaboration avec la biologiste Virginie Favre qui a sa propre entreprise, la Boîte Verte à Lausanne. Les honoraires et frais de cette biologiste sont alors, en cas de signature de la charte, entièrement pris en charge par Pro Natura dans le cadre de ladite charte.

Il s'agit en l'occurrence de laisser pousser l'herbe et les fleurs sur nos bordures et talus de route et de ne les faucher, selon les espèces cible à favoriser, que deux fois par année, généralement fin juin et fin octobre. Au printemps de l'année de mise en œuvre du nouvel entretien des talus et des bords de routes, Mme Favre et son équipe viennent faire, à quelques endroits qu'elle choisit, les relevés des fleurs et des éventuelles fleurs rares à protéger. Elle remet ensuite son rapport à la Municipalité et aux services concernés avec quelques conseils si nécessaire. Une deuxième inspection est prévue, soit sur demande de la commune, soit sur initiative de Mme Favre, et cela dans les 6 années suivant la signature de la charte.

Et quels seraient les avantages ? En voici quelques-uns :

Il s'agit d'un service entièrement gratuit qui permet de réaliser :

- Moins d'heures de travail pour la voirie
- Moins d'usure des machines
- Moins de consommation de carburant
- Moins de pollution sonore et de l'air

- Plus de protection de la biodiversité, des abeilles par exemple
- Plus de renforcement de la durabilité
- Plus de prise de conscience de notre responsabilité
- Plus de plaisir pour les yeux

Précisons encore :

- que les trois routes cantonales qui traversent notre commune n'appartiennent pas à l'Etat et sont donc à la charge de la commune, ceci selon l'Article 20 du chapitre III de la Loi sur les Routes.
- qu'il faudra continuer de tondre régulièrement environ 1 mètre de bordure le long des endroits où, pour des raisons de sécurité routière, la visibilité doit être garantie.
- que la surveillance par Mme Favre inclurait le repérage de plantes invasives (comme les chardons dans une commune du canton de Genève) qui devraient de toutes façons être arrachées si Mme Favre et/ou les employés de la voirie en détectaient.

Je souhaite donc qu'une commission étudie la possibilité de la participation de la Boîte Verte, aux frais de Pro Natura Vaud, à l'entretien différencié des talus en question, ceci en vue de sa prise en considération par la Municipalité.

Elisabeth Leimgruber, Les Verts

La Tour-de-Peilz, le 26 septembre 2016

Pièce jointe :
modèle du contrat avec Pro Natura Vaud

Charte des talus et bords de route de grande valeur écologique

La commune de ...

s'engage à préserver, promouvoir et valoriser la biodiversité des talus et bords de route de haute valeur écologique de son territoire par un entretien différencié.

Elle s'engage pour ce faire à suivre le plan de gestion élaboré conjointement par le ou le(s) responsable(s) chargé(s) de l'entretien des talus et bords de route et Pro Natura Vaud. Ce plan de gestion est un document évolutif dont le contenu peut être adapté au cours du temps, d'entente avec les signataires.

La présente charte a valeur morale. Elle ne peut servir à quiconque pour exercer une contrainte sur les objets dont il est question dans le plan de gestion.

Par sa signature, la **commune prend l'engagement** de respecter la charte des „talus et bords de route à haute valeur écologique“ et démontre sa volonté de valoriser les richesses naturelles le long de ses voies de communication.

Par sa signature, **Pro Natura Vaud s'engage** à accompagner la commune dans sa démarche en se tenant à disposition pour tout conseil en relation avec l'entretien différencié de ses talus de route. Pro Natura Vaud reprendra contact avec la commune au bout de six ans afin de suivre l'évolution du projet.

Lieu, date et signature d'un-e représentant-e communal-e :

Lieu, date et signature du Président de Pro Natura Vaud :

